



L'Envallois

Bulletin d'Informations Municipal

Edito

par Jean CAILLAUD

« L'eau n'a pas de visage
parce qu'elle ne reflète que
le présent. »

En ces jours difficiles pour
beaucoup, il conviendrait
peut-être de bien s'y regarder
et aussi accepter de donner
ou se laisser prendre un
peu.

Se serrer d'un cran la ceinture
n'a jamais tué personne et ça
facilite la marche !

Je ne souhaite à chacune et chacun,
pour cette nouvelle année,
que le reflet d'un ciel bleu et que si
nuage vient, qu'il ne soit qu'un passage
et présage du meilleur.

Sommaire

p. 2 à 5 › Le Conseil Municipal vous informe

p. 6 à 11 › Les associations

p. 12 à 13 › Riom Communauté

p. 14 à 15 › Manifestations 2013, État civil, Infos pratiques...

p. 16 › Archives

n°24 / Janvier 2013

➤ AU FIL DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JUILLET 2012

→ **Adhésion au syndicat mixte ouvert « Biopôle Clermont Limagne »** : il s'agit du nouvel établissement public constitué par accord entre la communauté d'agglomération Clermont communauté, les communautés de communes Limagne Ennezat et Riom communauté et la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Puy-de-Dôme. Ce syndicat a pour objet l'exercice, en lieu et place de ses membres, de la gestion des équipements immobiliers destinés à l'accueil des entreprises œuvrant dans les « biotechnologies ». Son siège est situé au Biopôle Saint-Beauzire. La représentation des membres est répartie ainsi : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la communauté de communes Limagne Ennezat, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour la communauté de communes Riom Communauté, 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour la communauté d'agglomération Clermontoise, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Puy-de-Dôme. La contribution de chaque membre du syndicat est fixée chaque année par le comité syndical, et répartie entre ses membres selon les quotes-parts suivantes : pour la communauté de communes Limagne Ennezat 20 %, pour la communauté de communes Riom Communauté 30 %, pour la communauté d'agglomération Clermontoise 40 % et pour la CCIT du Puy-de-Dôme 10 %.

→ **Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme** : en application de la loi Besson du 5 juillet 2000, le schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme, copiloté par l'Etat et le Conseil Général, a été adopté le 18 mars 2002. Conformément à la législation en vigueur, il a été mis en révision en 2010 après une période de 8 ans. Les communes concernées sont consultées pour avis sur l'élaboration du schéma. Le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat 2012-2018 est composé des éléments du diagnostic du schéma de 2002 et des parties suivantes :

- Première partie : Cohérence départementale en matière d'accueil :
 - 1 - Les aires d'accueil
 - 2 - L'accueil des petits groupes de Voyageurs en dehors des aires réglementées
 - Deuxième partie : Le grand passage
 - Troisième partie : L'habitat
 - Quatrième partie : Action sociale, insertion et lutte contre les exclusions
 - 1 - Etude sociologique transversale
 - 2 - La scolarisation et l'accompagnement scolaire et extra-scolaire des enfants du Voyage
 - 3 - La santé
 - 4 - L'insertion sociale et professionnelle
 - 5 - Les activités professionnelles
 - Cinquième partie : La gouvernance du schéma d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage
- Notre commune, concernée par ce schéma au titre de commune d'accueil terrain longs séjours, émet un avis favorable, sous réserve que le terrain sis à Enval soit requalifié en terrain familial et que l'Etat s'engage à aider la commune à faire évacuer les responsables des installations illégales.

→ **Prise de possession bien sans maître parcelle cadastrée ZB 64** : en application de la loi, le propriétaire de l'immeuble cadastré section ZB 64 de 157 m² ne s'étant pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3 alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques, la commune s'approprie ce bien et le rétrocède à l'euro symbolique à Riom Communauté dans le cadre de sa compétence habitat pour le projet de création de logements sociaux.

→ **Convention avec la Direction des Territoires concernant une mission de pré-audit patrimonial** : dans le cadre des orientations du Grenelle de l'Environnement en matière de politique d'économies d'énergie ou d'accessibilité, la commune signe une convention avec les services techniques de la Direction Départementale des Territoires. Cette prestation porte sur la consommation énergétique du bâtiment et de son accessibilité. Elle permet à la collectivité de disposer d'un diagnostic sommaire lui permettant, en fonction de ses objectifs, de mettre en place une politique de gestion de son patrimoine immobilier, voire, si nécessaire, de préparer le recours à un bureau d'études spécialisé pour réaliser un diagnostic exhaustif.

→ **Acquisition d'un terrain cadastré ZD 124 au lieu-dit Les Sauzeddes** : la commune de Volvic projette l'achat d'un ensemble de trois parcelles dont une est située sur la commune d'Enval au lieu-dit Les Sauzeddes dans le secteur de Beauvalex en limite de commune avec Volvic (Crouzol). Le propriétaire de ces biens désire les vendre sans les dissocier. L'ensemble représente environ 36 hectares pour un prix convenu avec le vendeur de 70 000 €. Après concertation avec la mairie de Volvic, la commune décide d'acquérir la parcelle située sur son territoire pour réserve foncière. Il s'agit de la parcelle cadastrée ZD n° 124 pour une contenance de 10 ha 93 a 19 c. Le prix sera calculé au prorata de la superficie totale. L'acquisition se fera par l'intermédiaire de l'EPF-SMAF.

→ **Révision des tarifs de cantine, garderies, étude et centre de loisirs** : le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation des tarifs de la cantine d'environ 2%, de réévaluer les tranches du quotient familial d'environ 2%, et de maintenir les tarifs garderies, études et centre de loisirs de l'année précédente.

Tranches du quotient familial :

Tranche	Quotient Familial (Revenus mensuels / Nombre de Parts)
Tranche 1	De 0 à 450 €
Tranche 2	De 451 à 730 €
Tranche 3	De 731 à 1 010 €
Tranche 4	Supérieur à 1 010 €

Tarif cantine : prix d'un repas avec application du quotient familial :

Tranche	Tarif 2012
Tranche 1	2,85 €
Tranche 2	3,15 €
Tranche 3	3,45 €
Tranche 4 (plein tarif)	3,70 €

Prix d'un repas adulte : 5,25 €

Prix d'un repas spécifique (servi mais non fourni) : 0,80 €

Garderie du matin ou du soir pour 1 enfant par famille : Forfait mensuel avec application du quotient familial :

Tranche	Tarif 2012
Tranche 1	8,65 €
Tranche 2	9,20 €
Tranche 3	9,70 €
Tranche 4 (plein tarif)	9,90 €

Garderies du matin ou du soir à partir de 2 enfants par famille : Forfait mensuel : Tarif tranche 1 x 2, soit 8,65 x 2 = 17,30 €

Etude surveillée : Forfait mensuel pour un enfant : 15,30 € et à partir de 2 enfants : 20,40 €

Centre de loisirs :

Tranche	Prix Journée	Prix ½ journée sans repas	Prix ½ journée avec repas
Tranche 1	3,65 €	1,85 €	2,15 €
Tranche 2	6,30 €	3,15 €	3,65 €
Tranche 3	9,00 €	4,50 €	5,25 €
Tranche 4 (plein tarif)	11,00 €	5,25 €	6,85 €

→ **Dénomination rue** : la voie privée qui débouche sur le chemin de Monneyroux est dénommée : Impasse de Monneyroux.

→ **Ouverture d'une ligne de trésorerie** : Le conseil municipal décide d'ouvrir une ligne de trésorerie de 150 000 euros auprès du Crédit Agricole Centre France. Cette réserve permet d'effectuer des paiements dans l'attente de recettes prévues mais non encaissées (subventions) sans recourir à un emprunt qui n'est pas nécessaire pour l'équilibre du budget.

→ **Travaux de construction d'un mur de soutènement par le Conseil Général avenue de la Libération** avec remise en état d'un escalier existant sur la propriété de M. GOUJAC.

→ **Travaux bourg de la Sauzède** : prévision d'une ouverture sur le passage d'eau vers le ruisseau pour permettre l'arrosage aux riverains.

AOÛT 2012

→ **Emploi à l'agence postale** : suite au congé maternité et au congé parental de Laëtitia MEUNIER, il est nécessaire de prévoir son remplacement. Madame Muriel PAUL qui avait déjà postulé au moment de la création du poste en 2010 et qui correspond au profil demandé est libre. Elle est engagée sur un contrat de 20 heures par semaine, pour une durée de 6 mois renouvelable avec une durée maximum de 60 mois, avec une prise en charge de 80 % de l'état.

→ **Mise en vente de la benne de stockage en inox** : cette benne a été achetée en 2007 pour stocker le sel de déneigement. Suite à une nouvelle organisation, cette benne n'est plus utilisée et se détériore. Suite à une annonce, monsieur Joël DEAT, paysagiste, est acquéreur pour un montant de 3 500 €.

→ **Rénovation éclairage public au stade de football** : suite au vol de projecteurs, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme a estimé ces dépenses à 2 500 € HT. Le SIEG prend à sa charge la réalisation de ces travaux en les finançant à hauteur de 50 % du montant hors taxes, reste à la charge de la commune la somme de 1 250,14 €.

→ **Gens du Voyage** : suite à la demande d'expulsion faite auprès du Préfet pour installation de caravanes sur un terrain privé de la commune, le Préfet répond : « le stationnement n'est pas de nature à porter atteinte à la salubrité, sécurité ou tranquillité publique donc le caractère d'urgence à procéder à l'évacuation n'est pas avéré. La démarche relève de la police du maire avec possibilité d'expulsion par référé ».

OCTOBRE 2012

→ **Fonds d'Intervention Communal du Conseil Général programmation 2013-2015** : suite à l'adoption du nouveau dispositif du FIC par le Conseil Général, la commune propose de retenir pour la programmation des travaux pour l'année 2013 : l'aménagement de la rue de l'Ambène et de la place Marcel Morge ; pour les années 2014 et 2015 : la réhabilitation de bâtiments existants situés rue des Ecoles pour usage communal et /ou associatif (ex-presbytère et /ou ex-poste).

→ **Réfection réseaux usés rue de l'Ambène** : le réseau d'assainissement date des années 1930 et est complètement vétuste. La commune décide de réaliser une étude diagnostic de l'ensemble des réseaux de manière à pouvoir prétendre à une subvention du Conseil Général de 25 % et une de l'Agence de l'eau de 30 à 35 %.

→ **Achat maison Garcia** : suite à décision de juillet 2011 d'acquérir ce bâtiment pour un prix de 8 500 €, destiné à être démolé pour créer des emplacements de stationnement, la commune, disposant des fonds nécessaires, décide de l'acheter en direct sans passer par l'EPF-Smaf.

→ **Aménagement du carrefour sur les routes départementales 15 et 138** (vers le cimetière, au niveau du croisement entre la rue des Caves, la route de Châtel et la route de Volvic) : le Conseil Général prévoit la réalisation de ces travaux en 2013. Pour ce faire, le département doit acquérir des terrains dont un appartient à la commune. Cette parcelle de 131 m² sera vendue à l'euro symbolique.

→ **Lotissement de la Boule** : des promesses de vente sont signées pour 3 terrains au prix de 99 € le m². Les deux lots restant sont très pentus. A ce jour, une proposition est faite pour l'achat de ces 2 lots de 1 741 m² pour un total de 160 000 € au lieu de 172 359 €. Le conseil municipal valide cette proposition.

→ **Achat chapiteau « barnum »** : le conseil municipal décide d'acheter le « barnum » de M. BOURGADE pour un montant de 2 000 €. Ce chapiteau, prêté déjà à maintes reprises, pourra servir lors de manifestations diverses.

→ **Personnel communal** : Mme Gisèle ROUGIER remplissant les conditions pour un avancement au grade d'adjoint technique 1ère classe est promue à ce grade à compter du 1^{er} janvier 2013. Mme Claudine LONGCHAMBON, à l'issue de 6 mois de stage, est titularisée dans ses fonctions d'attaché.

→ **Augmentation du temps de travail d'un agent technique pour service périscolaire** : compte tenu du nombre croissant d'enfants qui fréquentent la cantine (environ 80 et beaucoup de moins de 6 ans), le personnel d'encadrement du service n'est plus suffisant, Mme Irène LAUDOUZE voit son temps de travail hebdomadaire sur l'année passer de 17 H 30 à 24 H.

→ **Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence** : renouvellement pour 3 ans de la convention pour la participation de 1 € par habitant.

→ **Commission travaux** : validation des travaux budgétés en début d'année, à savoir : l'extension du cimetière, abri pour la case à sel, installation électrique dans le hangar de stockage, réparation du portail de l'ancien cimetière, remplacement du gazon synthétique du terrain de tennis.

NOVEMBRE 2012

→ **Délégation service public d'assainissement** : Suite à consultation, 2 entreprises ont remis une offre : SEMERAP et LYONNAISE DES EAUX. L'entreprise SEMERAP a été retenue avec le projet de contrat dont les caractéristiques principales sont : contrat établi pour une durée de 12 ans, recettes prévisionnelles annuelles de 6 465 €, tarifs part fixe 0,50 € HT par abonné, part variable 0,055 €/m³, forfait pluvial 1 500 € HT.

→ **Comité National d'Action Sociale** : à ce jour, la commune adhère pour les agents en activité. Suite à la demande d'agents retraités, la commune cotisera à partir de 2013 pour un coût d'environ 650 € pour 5 agents retraités.

→ **INTERNET / Couverture haut débit** : suite à un courrier adressé par un administré au Conseil Régional et à la mairie (qui a transmis à Riom Communauté pour étude et avis) concernant les problèmes de connexion internet « bas débit », le Conseil Régional via Riom Communauté répond :

« - La première action du Conseil Régional entre 2007 et 2009 a été de permettre l'accès à tous au haut débit (minima 512 Kb/s). Sur la commune d'Enval qui comptait moins de 11 lignes inéligibles à l'ADSL, il n'y a pas eu d'installation de nouvel équipement qui aurait pu améliorer l'éligibilité pour une partie de la population disposant déjà de l'ADSL. Seuls les foyers inéligibles ont pu bénéficier d'un accompagnement pour solution satellite.

- Malgré différents travaux engagés par l'opérateur France Télécom, un petit nombre d'abonnés sur la commune n'est pas éligible à un débit supérieur à 512 Kb/s en raison de l'éloignement de son installation par rapport au central téléphonique (Nœud de Raccordement d'Abonnés).

- Le Conseil Régional vise actuellement au déploiement du très haut débit dont un volet concerne le grand public en garantissant au plus tard fin 2016 un accès à 2Mb/s minima et l'éligibilité à hauteur de 100 % des lignes au triple play (Internet + Téléphone + TV).

- Information provenant du Conseil de Surveillance de Clémentel : une priorité a été demandée pour le très haut débit dans les hôpitaux. Si la demande aboutissait pour Clémentel, la commune pourrait bénéficier des nouvelles installations avant 2016 »

→ **Vie associative/Équipement matériel** : devant l'ampleur de certaines manifestations locales (fête patronale, brocante, fête de l'Alambic) et le problème récurrent de la fourniture du petit matériel, le conseil municipal décide d'acquérir un complément de couverts (cuillères, fourchettes, couteaux) pour rendre service aux diverses associations.

→ **Achat tractopelle** : la commune fait l'acquisition d'un tractopelle d'occasion de marque CARTERPILLAR, 2 300 heures, pour un montant de 28 000 €.

→ **Bourg La Sauzède** : les travaux se poursuivent normalement hormis le problème soulevé sur le mauvais état d'une partie du réseau d'assainissement. Le réseau serait à refaire dans l'avenue de la Libération sur une longueur d'environ 180 mètres (entre le chemin de la garde et la propriété LEITE) alors qu'il n'avait pas été diagnostiqué lors du passage de caméra en 2009. Les dossiers de travaux d'assainissement et de demandes de subventions ont été montés au vu des conclusions rendues par la SEMERAP. Le surcoût, d'environ 30 000 €, aurait pu être financé à hauteur de 60 % s'il avait été intégré dans le dossier initial. Une rencontre est prévue avec le Directeur de la SEMERAP pour qu'il prenne des engagements sur ce qu'il y a lieu de faire et, si la réfection du réseau est nécessaire, dans quelles proportions financières elle est prête à intervenir.

→ **Stationnement illégal des Gens du Voyage** : des Gens du Voyage stationnent depuis de nombreux mois sur un terrain communal, avec un comportement qui a nécessité à plusieurs reprises l'intervention de la gendarmerie. Par ailleurs, ce stationnement présente un caractère d'insalubrité qui pollue l'environnement. Devant le refus d'évacuer le terrain et considérant que la commune remplit ses obligations, le conseil municipal décide d'engager une procédure de référé pour expulsion du terrain communal. Risques à encourir : installation de ces derniers sur la voie publique suite à l'expulsion. Coût du référé à prévoir : 1 500 €.

➤ FUITES D'EAU ET DROITS

LOI n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit
CHAPITRE I^{er} : DISPOSITIONS TENDANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ DES NORMES ET DES RELATIONS DES CITOYENS AVEC LES ADMINISTRATIONS
SECTION 1 : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PARTICULIERS ET AUX ENTREPRISES
ARTICLE 2

Après le III de l'article L.2224-12-4 du code général des collectivités territoriales, il est inséré un III bis ainsi rédigé :

« III bis. – Dès que le service d'eau potable constate une augmentation anormale du volume d'eau consommé par l'occupant d'un local d'habitation susceptible d'être causée par la fuite d'une canalisation, il en informe sans délai l'abonné. Une augmentation du volume d'eau consommé est anormale si le volume d'eau consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume d'eau moyen consommé par l'abonné ou par un ou plusieurs abonnés ayant occupé le local d'habitation pendant une période équivalente au cours des trois années précédentes, ou à défaut, le volume d'eau moyen consommé dans la zone géographique de l'abonné dans des locaux d'habitation de taille et caractéristiques comparables.

L'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation

moyenne s'il présente au service d'eau potable, dans le délai d'un mois à compter de l'information prévue au premier alinéa du présent III bis, une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant qu'il a fait procéder à la réparation d'une fuite sur ses canalisations.

L'abonné peut demander, dans le même délai d'un mois, au service d'eau potable de vérifier le bon fonctionnement du compteur. L'abonné n'est alors tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne qu'à compter de la notification par le service d'eau potable, et après enquête, que cette augmentation n'est pas imputable à un défaut de fonctionnement du compteur.

A défaut de l'information mentionnée au premier alinéa du présent III bis, l'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne.

Les redevances et sommes prévues par le premier alinéa de l'article L. 2224-12-2 sont calculées en tenant compte de la consommation facturée.

Un décret en Conseil d'Etat précise les modalités d'application du présent III bis. »

Liens relatifs à cet article :

Cité par :

- Décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 (V)

- Décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012, v. init.

➤ DÉFILÉ DU 11 NOVEMBRE 2012



Initiative heureuse, le défilé a été accompagné par une originale « garde à cheval », symbole d'une époque révolue.

Chacune et chacun ont pu constater la tenue irréprochable et le respect marqué lors de cette manifestation à la mémoire de nos martyrs.

Que vive la paix !

➤ MAISONS FLEURIES :

Courant octobre, les lauréats du concours des maisons fleuries étaient réunis autour de Monsieur le Maire et de son équipe municipale pour la remise de leurs prix.

Au début de l'été, la commission composée d'élus municipaux et du personnel communal, avait parcouru les rues de notre si joli village à la recherche de talentueux jardiniers et jardinières qui savent si bien mettre en valeur leur habitation. Cette promenade bucolique permet de retenir une dizaine de candidats. Les trois premiers prix ont été attribués à M. & Mme TINET, M. & Mme RAVET et M. & Mme FREJAT. Chacun de ces candidats a reçu un bouquet de fleurs et un diplôme. Il a été également offert à chaque participant un bon d'achat à utiliser en jardinerie. Cette agréable cérémonie s'est terminée autour d'un amical apéritif.



➤ CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS

Cette année encore, la commune participait au concours des villages fleuris organisé par l'Agence Départementale de Développement Touristique. L'agence accompagne les municipalités dans la mise en place végétale et la gestion du patrimoine arboricole. L'accent est mis sur les efforts faits par les communes et sur le travail des agents techniques. Début décembre, Alain, Bill, Nicolas et Pascal, accompagnés d'Elyane FAURE et de Pascal GOUMY se sont rendus à Ennezat pour la remise des prix. La mise en valeur du bourg de La Sauzède et surtout le travail fourni par nos agents techniques ont permis d'obtenir la 1^{ère} place dans la 3^{ème} catégorie de 1 000 à 2 999 habitants (à noter que nous étions 3^{ème} en 2011). Un diplôme et des livres de fleurissement ont été remis aux lauréats.

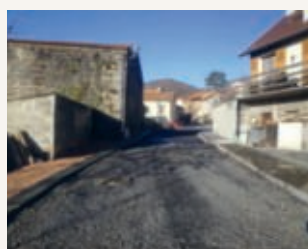
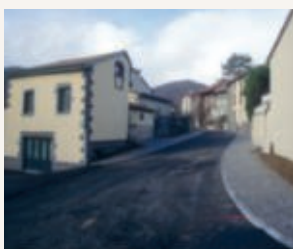
Cette soirée s'est terminée autour d'un agréable buffet où chacun a pu se prodiguer conseils et anecdotes, et surtout se motiver pour retenter l'expérience l'année prochaine.



► TRAVAUX EN COURS

LA SAUZEDE (PHASE 2) : requalification de l'Avenue de la Libération - RD 138

Les travaux concernant l'assainissement et l'aménagement des accotements de la chaussée sont en cours :



- des trottoirs bordent la chaussée lorsque la largeur des rues le permet
- des emplacements ont été prévus pour de futures plantations



Le quai de l'arrêt de bus a été construit afin de permettre l'accès du bus à tous (accès en fauteuils roulants et poussettes...)



Les travaux d'assainissement ont été exécutés sur une grande partie de l'avenue de la Libération. Il reste à finir la portion côté bourg.

Compte tenu de problèmes d'assainissement inattendus, les travaux ont été arrêtés sur une partie de l'avenue de la Libération. L'ensemble de ces travaux devrait être terminé fin mars, avec un bourg entièrement rénové.

EXTENSION DU CIMETIÈRE DES MÂTRES :



Les travaux à l'intérieur du nouveau cimetière ont débuté. Ces travaux sont réalisés par les employés communaux à l'aide du nouveau tractopelle acheté récemment.

► BIENVENUE AUX NOUVEAUX ENVALOIS



Le vendredi 14 septembre 2012, la commission communication du Conseil Municipal avait convié tous ceux qui se sont installés sur notre chère commune depuis le 1^{er} janvier 2012.

Quelques nou-

veaux envalois et envalois se sont retrouvés à l'école, pour une soirée placée sous le signe de la convivialité et de l'amitié. Tout d'abord, le premier magistrat de la commune a présenté en quelques mots notre belle commune, l'ensemble du personnel communal ainsi que les conseillers municipaux présents ce soir là. Puis ce fut au tour de chaque association de se présenter : en quelques mots, l'école et son association de sports, le centre de loisirs, la maison des jeunes, la bibliothèque, l'association

pour l'aménagement des Gorges d'Enval, le foot, le tennis, le théâtre, la gym, le yoga, la chasse, les dentellières, le club de l'âge d'or, les jardiniers de France, le comité des fêtes et les anciens combattants surent mettre en avant leurs attraits et dynamisme, juste de quoi emballer nos invités. Soirée qui s'est prolongée autour d'un sympathique buffet, où l'on a pu continuer à faire connaissance.

Souhaitons à tous ces envalois qu'ils se plairont dans notre commune.



► AUX FINS DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La commune d'Enval a obligation de créer un plan de sauvegarde pour le cas de catastrophe.

Notre commune est concernée par 4 types de catastrophes :

- Inondations
- Incendies de forêt
- Glissements de terrain
- Séismes classés modérés

Dans ce cadre, sous l'autorité du maire et des services de secours, des volontaires peuvent participer auxdits secours de façons diverses.

Le Maire invite toute personne qui souhaiterait s'engager à le faire savoir en Mairie ; il organisera, dès qu'il sera possible, une réunion pour préciser les actions envisageables en cohérence avec chaque type de catastrophe. Par ailleurs, un document d'information sur les risques majeurs est disponible en mairie.

LA SALLE DES JEUNES

Elle sert à favoriser l'autonomie et l'épanouissement des jeunes en permettant au plus grand nombre d'accéder à la culture et ainsi développer la notion d'éducation populaire, dans le cadre extra scolaire. Tout cela dans la perspective d'une société plus solidaire, citoyenne et respectueuse (cette orientation est en quelque sorte une ligne de conduite et constitue un idéal).

Afin de répondre au mieux à cette orientation, 3 objectifs généraux sont nécessaires :

1) **Favoriser les échanges** entre les jeunes de la commune et des extérieurs, mais aussi entre ces derniers et la population, les associations, et structures diverses d'Enval, voire au-delà.

2) **Développer la citoyenneté**, le respect et la socialisation.

3) **Favoriser l'accès à la culture** sous toutes ses formes.

« La salle », ainsi nommée, est un lieu de rencontres et d'échanges destiné principalement aux préadolescents et adolescents (11-18 ans) résidant sur la commune d'Enval et ses alentours.

Cette structure d'accueil a un fonctionnement que l'on pourrait qualifier de « libre ». En effet les jeunes ont une certaine liberté quant aux horaires de la salle et peuvent adapter leur rythme de vie au fonctionnement de celle-ci. Les jeunes viennent et repartent sans contraintes, les responsabilisant donc vis-à-vis du local mais aussi de Barbara, l'animatrice.

Concernant la sécurité et les responsabilités quant à ce mode de fonctionnement, chaque année divers documents formels et administratifs sont remplis et signés par les trois parties : les jeunes, les parents, le responsable du local. Pour résumer, les jeunes sont en autonomie et participent à la vie du local comme ils le désirent et à leur rythme, les responsabilisant ainsi et leur permettant de développer des notions telles que le respect, l'écoute... et ainsi favoriser leurs motivations et leurs implications...

La salle a eu une bonne fréquentation durant les mois de juillet, août et septembre. Aux vacances de Toussaint un nouveau record a été battu.

PETITS RAPPELS

La salle est ouverte pendant la période scolaire, les mercredis et samedis, de 14h à 18h.

Pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, de 13h30 à 18h30. En cas de repas, de sorties ou de soirées, la salle peut être ouverte à 10h30 ou fermer à 21h30. Tous les adolescents en âge de venir à la salle reçoivent un programme mensuel avec toutes les activités mises en place pour chaque jour d'ouverture.

Mathieu B. : « Je trouve que la salle est amusante, et on ne s'ennuie jamais !! »



Dorian L. : « Il y a une bonne ambiance, et les sorties et soirées sont biens. »

Maxime R. : « J'adore y aller, car on rigole beaucoup !! »



Marion F. :

« La salle des jeunes est très cool, car nous retrouvons des anciens amis de l'école primaire, et nous faisons d'autres connaissances. Les sorties sont trop bien... »

Clément D. : « Dommage qu'il y a peu de personnes pendant les périodes scolaires. »

ÉCOLE PRIMAIRE

Dans le cadre du projet d'école sur l'éducation au développement durable, les élèves de Grande Section, CP, CE1 et CM1, sont allés au musée Mandet visiter l'exposition « made in Mali ». Cette exposition présente des œuvres du designer Cheick Diallo fabriquées à la main par des artisans du Mali avec des matériaux de récupération : métal, plastique, papier d'emballage, tissu, bois...



Nous avons vu de très beaux objets, des meubles surtout.

Il y avait un siège qui ressemblait à une caisse bleue, orange et rose avec des ressorts et qui paraissait très confortable. Un autre fauteuil, fait de fils métalliques était joli mais, on a pensé qu'il serait plus agréable de s'y asseoir s'il avait des coussins. On a adoré un canapé qui semblait fait pour espionner les parents ou pour que les animaux se cachent dessous.

Plusieurs fauteuils étaient en fil d'acier recouvert de fil de nylon incassable tissé comme de la laine. Beaucoup avaient des formes spéciales et très originales. Le siège qu'on a préféré est un « siège cabane » avec un toit.

Cette visite s'est prolongée par des ateliers en classe où nous avons pu nous aussi créer nos propres sièges, les plus grands ont même réalisé des maquettes.

Le vendredi 5 octobre, nous avons passé l'après-midi au stade d'Enval



pour faire du football. Comme il faisait chaud, c'était dur de courir ; heureusement, on nous donnait à boire très souvent.

On était réparti en plusieurs groupes et

on changeait d'atelier toutes les dix minutes, on s'est bien défoulé.

Un jeune footballeur nous a fait jouer à l'épervier : un enfant est au milieu du terrain et tous les autres essayent de traverser le terrain avec le ballon. Si l'épervier le touche, ils deviennent épervier eux aussi.

Un autre jeu consistait à exercer son adresse au tir : deux groupes sont séparés par une rangée de plots, il faut tirer dans, puis entre les plots, le groupe qui marque le plus de points a gagné.

Il y avait aussi un parcours à faire balle au pied, ce n'était pas facile.

Les élèves de grande section et CP ont eux-aussi eu droit à ces activités de découverte du football mais ils ne sont pas allés au stade, ils sont restés dans la cour de l'école.

C'était très bien et nous remercions tous les adultes qui se sont occupés de nous.

Les élèves de CE et CM

Le centre de loisirs et ses petites frimousses

La responsable s'appelle Corinne
Elle est toujours au centre de loisirs
Elle n'aime pas les gros mots
Ni que les enfants se battent
Elle aime qu'on l'écoute
Elle donne la main aux petits
Elle console en cas de bobo
Elle boit beaucoup de café sans sucre
(pour de faux et pour de vrai)
Elle explique ce qu'on fait et ce qu'on va faire
Elle commande au centre de loisirs, mais pas dans l'école
(c'est monsieur BATISSE)
Elle répète souvent la même chose :
Ce qu'on ne doit pas faire et pourquoi
Elle a une boîte à surprises
Pleine de secrets.
Elle propose toujours des activités surtout manuelles
Se réjouit si les enfants participent car ce n'est pas une obligation
Elle lit des histoires et a plein de livres magiques
Elle n'a pas de pantoufles
Elle a des jeux plein les placards
Des CD dans le tiroir
Elle veut toujours qu'on range
Même quand on préfère déranger
Elle maquille les enfants
Et les parents les démaquillent
Elle surveille les enfants avec BARBARA, MARINE, ALIETTE et IRENE.
Elle à (presque) toujours le dernier mot....



LE COMITÉ DES FÊTES

L'activité du Comité des fêtes en 2012 s'est achevée lors de la Fête d'Enval dont le thème « Les Pays du Monde » a séduit bon nombre d'Envalois...

Samedi : pêche à la truite, jeux des enfants, atelier créatif avec décoration de vélos et chapeaux. Le buffet communautaire, sur le haut du village, a réuni les Envalois, malgré le froid. Puis, la retraite aux flambeaux (il y en avait 150 !) animée par la compagnie Band'Ana a conduit petits et grands vers un superbe feu d'artifice.



Dimanche : les nombreuses animations de cette journée interculturelle ont débuté avec le Marché Bio et l'ouverture des stands « pays du Monde » dans les caves, granges et garages, aimablement prêtés par les Envalois. Après une délicieuse Paëlla, chacun a pu découvrir et apprécier selon ses goûts : chants à l'église avec la chorale Amabilis, défilé de Sambagogo et de ses brésiliennes et le concert du groupe Gandze, sans oublier la dégustation des succulents gâteaux confectionnés pour le jeu concours.

Merci encore aux bénévoles, aux associations et à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette belle fête d'Enval 2012 !



LES PROJETS DU COMITÉ DES FÊTES D'ENVAL POUR 2013 :

De nouveaux membres ont rejoint le Comité des fêtes et nous les remercions pour cette contribution bénévole. Les projets pour 2013 sont ainsi établis (liste non exhaustive) :

Samedi 16 février 2013 : soirée à thème « Carnaval à Venise » avec la compagnie de théâtre Athra qui jouera pour petits et grands une pièce de Comedia Del Arte « Les aventures du Magnifico ». Un buffet italien ravira vos papilles à l'issue de la représentation. Venez nombreux (déguisés pour les plus petits)...

Dimanche 12 mai 2013 : brocante d'Enval

Nous recherchons dès à présent une personne susceptible d'enregistrer les réservations pour la brocante. Pour tout renseignement, contacter Lionel VOISSE au 06 79 55 83 25

Samedi 31 août et dimanche 1^{er} septembre 2013 : fête patronale



Le thème retenu pour notre fête patronale 2013 est « Faites vos jeux ». Pour que cette fête soit aussi réussie que la précédente, nous avons besoin de bénévoles susceptibles d'animer les stands de jeux (2 personnes par stand) et de lieux (granges, caves, garages). Merci de prendre contact avec Muriel Nicolas au 04 73 64 97 66.

Et d'autres manifestations dont nous ne manquerons pas de vous faire part... Surveillez vos boîtes aux lettres!

CLUB DE L'ÂGE D'OR

Au cours de cet été le Club a eu la joie de partager un grand moment : nous avons fêté le 90^{ème} anniversaire de l'une de nos adhérentes, une Envaloise de pure souche, notre amie Elise Dunaud, « Lison » pour nous tous.

Depuis ce 31 juillet 1922 où elle naquit dans la maison familiale située dans la rue qui s'appelle maintenant impasse des Vaures, Lison n'a jamais quitté son village. Etienne Morget son papa et Michèle Déat « dite Marie » sa maman, étaient, comme la majorité des habitants de la commune à cette époque, agriculteurs et vigneron. Lison grandit au village avec sa sœur Henriette. A l'école, elle eut comme instituteurs Monsieur Beneix et Madame Lamarque. Après son certificat d'études, elle va continuer l'école à Volvic : à l'époque, garçons et filles partaient à pied et cela par tous les temps. Et dans le groupe d'enfants il y avait un certain Marcel Dunaud... qui allait devenir son mari.

Monsieur Bertet, maire d'Enval, célèbre le mariage le 13 février 1943 : c'est la guerre, les restrictions, il n'y a pas de photographe, mais ce fut quand même un beau mariage. Lison devient mère de famille. Son mari Marcel consacre ses loisirs à sa passion le foot et bien sûr Lison est souvent là avec ses enfants et participe activement à la vie du club d'Enval. En 1972 elle se retrouve seule, mais ce n'est qu'en 1980 qu'elle quitte l'impasse des Vaures pour venir s'installer avenue de la Libération. La vie ne l'a pas épargnée, mais c'est un plaisir de la voir toujours accueillante, souriante et aimable avec tous.

Au Club, c'est une de nos plus fidèles adeptes des jeux de cartes du mardi. Nous apprécions tous sa bonne humeur et sa gentillesse.

Aussi, cette journée que nous lui avons consacrée, restera un grand moment de la vie du Club.

Nb : Lison nous a raconté pleins de souvenirs et d'anecdotes concernant sa jeunesse à Enval. Venez nous voir au Club, nous vous raconterons !!!



Comme chaque année, les adhérents du Club ont participé aux marches interclubs organisés par le club de Manzat en juillet et août. En septembre nous avons eu le plaisir de recevoir les adhérents des clubs de Manzat, St Hippolyte et Loubeyrat pour notre randonnée. Les participants ont particulièrement apprécié « la coulée verte » le long de l'Ambène qui relie Enval à Mozac.

Notre loto annuel a eu lieu le 25 novembre et comme chaque année, il a eu beaucoup de succès. C'est madame Jeanine Bec de Mozac qui a gagné le gros lot. Nous remercions toutes les personnes et associations ainsi que la municipalité qui nous aident à réaliser cette manifestation.

Tous les membres du club ont appris avec tristesse le décès de madame Emilienne Goutayer. Adhérente de la première heure, elle fut pendant de nombreuses années Vice-présidente du club et se dévoua sans compter au bon fonctionnement de notre association. Nous assurons sa famille et particulièrement son époux de notre profonde sympathie et de notre amitié.

DENTELLE À ENVAL



Le club des doigts de fées a repris ses activités depuis mi-septembre. Nous nous retrouvons à l'ancienne maternelle chaque mardi de 20H à 22H et chaque jeudi de 13H30 à 16H30 en période scolaire. Chacune réalise des ouvrages en dentelle en fonction de ses envies et de ses capacités, en toute liberté de choix, dans une ambiance amicale et chaleureuse.

Mi-octobre, nous nous sommes rendues à Moulins en association avec les dentellières d'Ennezat pour visiter une exposition au Centre National du Costume de Scène. Il s'agissait de l'exposition des costumes d'un ballet de l'opéra qui ont été créés par Christian Lacroix. La qualité de l'exposition, la beauté des costumes et l'inventivité des créateurs nous ont éblouies et donné l'envie d'aller voir le ballet à Paris lorsqu'il sera reprogrammé. Nous avons poursuivi cette journée par la visite de la maison Mantin entièrement restaurée et qui montre ce que pouvait être la vie d'un riche bourgeois avant-gardiste à la fin du XIX^{ème} siècle. Ce fut une journée fort agréable.

Si cette année a bien commencé, nous savons aussi qu'elle sera difficile en cours de saison puisque nous allons perdre notre Présidente mais aussi, animatrice, qui va partir pour de lointains horizons. Cependant nous avons à cœur de maintenir l'activité et de continuer d'accueillir de nouveaux membres pour qu'à son retour le club soit toujours présent.

ENVAL YOGA

Cette année, Marie Aline BLANCHER notre professeur continue de donner 2 cours de Yoga par semaine dans une ambiance très amicale. Ses cours ont débuté le 24 septembre 2012 et ils ont lieu comme l'année dernière.

Le lundi de 19h à 20h30 et le mardi de 18h45 à 20h15 à l'école d'ENVAL. Deux séances d'essai sont proposées aux nouvelles personnes avant l'adhésion.

L'association envisage d'organiser le samedi 23 mars, en matinée, une séance de Hatha-yoga ouverte à tous et qui se déroulera à la Salle Polyvalente d'ENVAL, venez nombreux...

L'Association ENVAL YOGA a tenu son Assemblée Générale Ordinaire, le 19 septembre 2012.

Et notre bureau se compose ainsi :

Présidente : Cécile BLANC

Vice-Présidente : Marie-Louise GOULEFER

Trésorière : Michèle BOUCHE

Trésorière adjointe : Annie BOYER

Secrétaire : Jocelyne BULIDON

Pour tous renseignements :

Marie Aline BLANCHER : 04 73 38 95 57

Jocelyne BULIDON : 04 73 63 17 25



➤ ENTENTE A.S. ENVAL-MARSAT // PASSION FOOT

• GROUPE SENIOR

Le plus gros effectif depuis la création du club avec 73 licenciés séniors n'obtient pas les résultats escomptés mais fait preuve d'une bonne solidarité, porteuse d'avenir.

Equipe 1 en Promotion d'honneur Auvergne :

Début de saison assez moyen pour un groupe qui affiche de belles ambitions mais manque encore de rigueur et surtout de finitions à l'approche des buts adverses. Cette équipe est actuellement classée à la 7^{ème} place de son championnat. Gageons que le coach Georges Amaro saura tirer le meilleur de son effectif.

Equipe 2 en Première Division Départementale :

La saison débute très poussivement sur le plan sportif pour cette équipe. Avec un début de saison calamiteux, elle se trouve reléguée à la dernière place de sa poule, ce qui ne reflète pas du tout la qualité montrée sur le terrain. Avec les espoirs entrevus, les garçons auront la volonté de se ressaisir mentalement pour renverser cette situation dans la seconde partie du championnat. L'entraîneur Filipe D'Oliveira a du travail pour remettre cette équipe à son rang.

Equipe 3 en Troisième Division Départementale :

Avec un effectif très jeune et sous la conduite de Simon Antony cette équipe se comporte très bien et pratique un football de qualité. Elle occupe actuellement la 4^{ème} place de son championnat.

Prochaines rencontres à Enval : 20 et 27 Janvier / 3, 10 et 24 Février / 3, 10 et 24 Mars / 7, 14 et 28 Avril / 12 Mai.

Le vendredi 16 novembre en présence de MM les Maires d'Enval et de Marsat, d'élus politiques et municipaux locaux, de nombreuses personnalités, ainsi que de nombreux présidents d'associations, nous avons organisé une petite réception en l'honneur de nos sponsors et sympathisants que nous remercions une nouvelle fois car sans eux notre club ne pourrait pas vivre (photo ci-contre en haut). Au cours de cette soirée Joël et Michaël MOUZIN des Ets LECLERC, ainsi que Guy GAILLE, ont offert des équipements sportifs (survêtements et jeu de maillots senior). Cette sympathique réception fut également l'occasion de la remise officielle de la médaille d'argent de la Fédération Française de la Jeunesse et des Sports à Bernard CHAPUT et Jean-Pierre CHRETIEN par Joseph BAËZA, longtemps vice-président du club.

• GROUPEMENT JEUNES

Pas de problème particulier dans les 8 équipes du groupement.

Signalons la forte participation des footballeurs en herbe de 6 à 9 ans au tournoi débutants Nicole RELIER et René ROBIN qui s'est déroulé à Enval le samedi 15 septembre dernier (photo ci-contre). RDV au samedi 14 septembre 2013.

Bonne année et bonne santé à tous pour 2013, et merci de l'accueil que vous accorderez aux jeunes qui passeront vous présenter notre calendrier annuel.



DATES IMPORTANTES À RETENIR

Samedi 19 Janvier 2013		Concours de belote à Marsat
Dimanche 17 Février 2013		Loto à Enval
Samedi 4 mai 2013		Repas dansant
Samedi 15 Juin 2013		Assemblée Générale à Marsat (Date à valider)
Vendredi 21 Juin 2013		Concours de pétanque au stade (Date à valider)
Vendredi 30 Aout 2013		Concours de pétanque au stade
Samedi 14 Septembre 2013		Tournoi débutants à Enval
Dimanche 13 Octobre 2013		Loto à Enval
Samedi 16 Novembre 2013		Soirée

À RETENIR : PRINCIPAUX CONTACTS:

- Responsable et Correspondant du Groupement «Source et Volcans Football » :
KLEIN Yann / 06 82 19 76 99
- Responsable Technique du Groupement «Source et Volcans Football » :
BARBAT Jean-Jacques / 06 63 46 16 80
- Responsable Technique Groupe seniors A.S. E-M :
AMARO Georges / 06 63 96 74 21
- Coordinateur Groupe seniors A.S. E-M : VIERA Manu / 06-99-19-23-02
- Co Présidents Entente A.S. ENVAL-MARSAT :
CHAPUT Bernard / 06-82-64-52-75
CHARBONNEL Gérald / 06-33-16-23-79
CHRETIEN Jean-Pierre / 06-60-80-66-71
SICARD Bernard / 06-32-60-32-42



GYM MUSICALE



Renseignements :

Présidente : 06 85 53 78 70
Vice-présidente : 04 73 38 36 72
Secrétaire : 04 73 64 14 25
Trésorière : 04 73 64 11 58

L'association Gym Musicale Enval compte à ce jour plus de 80 adhérents. La salle polyvalente devient presque trop petite pour la cinquantaine de personnes présentes à chaque séance.

Nous allons devoir refuser de nouvelles adhésions car nous ne disposons pas suffisamment de matériel.

Les horaires sont maintenus de 19h45-20h45 tous les lundis et jeudis.

Pour tenir compte de cette nette augmentation, Françoise, notre monitrice, toujours dynamique et enthousiaste, a revu et adapté les exercices.

Elle fait son possible pour demeurer attentive aux possibilités de chacun d'entre nous.

Notre prochain rendez-vous festif sera pour la dégustation de la galette des rois.

Comme chaque année, nous reconduirons notre participation à La Clermontoise (05 mai 2013), un repas et une randonnée seront très certainement organisés.

Bonne et heureuse année à tous.

TENNIS CLUB D'ENVAL

La saison 2012 s'est terminée par notre tournoi Open qui a rassemblé près de 70 participants représentant 90 matchs disputés en partie sur nos terrains.

La nouvelle saison arrivant, les entraînements ont repris sous la houlette d'une toute nouvelle équipe toujours dirigée par notre D.E. Jordan GARCIA. Nous comptons 101 inscrits aux cours, chiffre record !!!

Au cours de notre Assemblée Générale qui s'est tenue le vendredi 12 octobre à la salle polyvalente, la présidente a souligné que le T.C.E se portait bien et que 2013 s'annonçait sous les meilleurs auspices avec 139 adhérents (60 jeunes, 79 adultes).

En ce début de saison, nos équipes 15/16 ans, +35 ans Hommes et Dames, et +45 ans Hommes sont déjà lancées dans les championnats. Les autres catégories jeunes et seniors se dérouleront sur la deuxième partie de saison.

Dès à présent, le bureau travaille d'arrache pied pour mettre en place les différentes manifestations de la saison à venir avec notamment pour la 1ère fois dans le Puy-de-Dôme, le championnat «Nana-Raquettes» auquel 8 joueuses du club vont participer.

En fin de réunion, Thierry Suc a manifesté le désir de quitter ses fonctions de vice président qu'il occupait depuis 1999. Nous lui adressons un grand merci pour tout le travail accompli et le temps consacré au club. Il continuera cependant, en tant que juge arbitre, à participer à l'organisation de tournois.

Nouveau conseil d'administration : Nadia LESGOURGUES, Anne Marie SUC, Cécile BARNERIAS, Claude CHRETIEN, Tracy BOUVIER, Murielle NOUET, Françoise VOUAUX, El Yamin SAKER.

Les membres du Conseil d'Administration souhaitent remercier tous les adhérents, capitaines d'équipes et accompagnateurs de jeunes lors des championnats ainsi que les bénévoles qui nous aident au bon fonctionnement du club.

Un grand merci à la municipalité pour la couverture de notre terrasse qui nous permet d'organiser nos différentes manifestations à l'abri des intempéries.

PROCHAINES DATES À RETENIR :

- 15 juin 2013 : Fête de l'école de tennis et T.E.P.
- 29/30 juin 2013 : Tournoi interne
- Renseignements : Nadia LESGOURGUES 06.30.29.19.12



➤ APAGE

➤ UNE BONNE CUVÉE POUR LE 3^{ÈME} ENVALAMBIC

Dans le cadre du Festival des Balades d'Automne » du Pays de Riom, l'APAGE (Association pour la Protection et l'Aménagement des Gorges d'Enval) organisait le samedi 27 octobre la 3^{ème} édition d'« ENVALAMBIC ».

Une fois de plus, tous les records ont été battus. En effet, ce sont 600 « Repas de l'Alambic » qui ont été dégustés par les convives plus ou moins marcheurs. Toutes les générations d'Envalois (de Paloma, 1 an à Renée, 94 ans, doyenne du village), les « Brayauds » du coin, les « Pilous » des Combrailles, les « Bessards » de Murol, les « Cantalous » et même une vingtaine de « Chtis » d'Arras s'étaient donnés rendez-vous malgré la météo pour arpenter les sentiers de l'APAGE et pour festoyer ensemble dans la bonne humeur. Il faut remarquer que le festin était alléchant : apéritif maison, saucisson et plat de côte cuits dans le marc accompagnés de patates boulangères, fromage, pompe aux pommes, vin de Madargue et digestif du cru.

Au retour, chacun vantait la qualité de ce banquet et la chaude ambiance.

La plus grande satisfaction de l'APAGE est d'avoir su fédérer 65 personnes sur 2 jours pour gérer la marche et le repas de l'ENVALAMBIC. Merci à tous les participants : déménageurs ! bouchers ! bouilleurs de cru ! cuisiniers ! éplucheurs de pommes de terre ! plongeurs ! serveurs et serveuses d'un jour !

Merci et félicitations tout particulièrement à Bernard et à ses Baladins, qui, malgré la météo, ont animé le parcours ainsi qu'à Corinne et à son Centre de Loisirs pour la superbe décoration de la salle.

Vraiment encourageant pour relancer une 4^{ème} édition de l'« ENVALAMBIC ».

➤ L'APAGE A UNE PETITE SŒUR

En effet, nous avons pris connaissance de la naissance d'une petite sœur dans le village voisin de Charbonnières-les-Varennnes (l'APAGE de CHARBONNIERES). Créée par plusieurs membres bénévoles, l'APAGE de Charbonnières suit le chemin tracé par sa sœur aînée d'Enval. Elle a effectué ses premiers pas en prolongeant le « Sentier des Cascades » jusqu'au village de Facemeunier le long de l'Ambène par le traçage et la construction d'un pont en bois. L'inauguration de ce sentier permettra de fêter ce nouveau-né.



Quelques chiffres record :

- 250 marcheurs (malgré le mauvais temps)
- 630 kg de porc dont 500 saucissons
- 300 kg de patates
- 300 litres de vin (plus ou moins chaud)
- 60 litres d'apéritif maison
- 100 pains
- 20 plaques de pompes aux pommes
- 1 500 kg de marc pour la cuisson
- 550 convives (plus ou moins chauds)

➤ PROJETS 2013

Les autorisations et les conventions étant obtenues auprès du Conseil Général, propriétaire du site de Saint-Jean-d'en-Haut (versant de Clémentel), l'APAGE va pouvoir envisager d'ouvrir un nouveau sentier (le Sentier de Saint Jean d'en Haut) et de prévoir la pose d'une nouvelle table d'orientation près des vestiges de l'ancien cimetière.

► LE SIAD, UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL VOUÉ AU MAINTIEN A DOMICILE

Le Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile de Riom Limagne compte aujourd'hui 26 communes et plus de 1100 bénéficiaires.

Le territoire parcouru par ses 110 agents couvre les communautés de communes de Nord Limagne et Riom Limagne avec un petit détour par Volvic, Châtel Guyon et Châteaugay. Le SIAD s'est engagé dans une démarche de certification AFNOR « Service à la personne » et exerce ses compétences sous 2 régimes conjoints :

- Agrément qualité, renouvelé par la DIRECCTE Auvergne pour 5 ans en janvier 2012

- Autorisation délivrée par le Conseil Général du Puy-de-Dôme le 12 Juillet 2006.

L'organisation interne du SIAD répond aux exigences de ses 3 pôles de compétences : l'aide à domicile en prestataire ou en mandataire, le portage de repas et les soins.

EN QUOI CONSISTE L'AIDE À DOMICILE ?

Il s'agit d'un service qui s'adresse à toute personne se trouvant dans l'incapacité, temporaire ou non, d'accomplir certaines tâches de la vie courante. L'intervention d'une aide à domicile permet un accompagnement pour :

- l'aide à la personne (aide à la toilette, repas, aide relationnelle)



- les tâches ménagères
- les sorties ponctuelles (courses, accompagnement chez un professionnel de santé..., promenade, aide à la marche)
- les tâches administratives courantes.

De plus, la présence régulière des auxiliaires de vie constitue un moyen efficace de stimuler le

lien social et de rompre l'isolement.

Deux possibilités s'offrent à l'utilisateur :

LE SERVICE PRESTATAIRE - LE SIAD EST EMPLOYEUR DE L'AGENT À DOMICILE :

Le financement des interventions (19,20€/H) peut donner lieu, sous conditions de ressources, à financement partiel ou total par l'APA du Conseil Général, les caisses de retraite, les mutuelles ou l'aide sociale.

LE SERVICE MANDATAIRE - L'USAGER EST EMPLOYEUR DE SON PERSONNEL :

Le Siad organise le recrutement des agents, gère les plannings et le dossier administratif (déclaration URSSAF, contrat, bulletin de salaire) pour le compte de l'utilisateur. Le coût horaire en CDI est alors de 14,48€ charges comprises (hors exonération). Cette prestation donne lieu à déduction fiscale. Les frais de gestion sont facturés à raison de 1,50€/heure plafonnés à 120H/mois.

Le service d'aide à domicile gère également une prestation de transport social pour un accompagnement des usagers dans leurs démarches ou déplacements.

Quelques chiffres :

- 116 000 heures d'activité en 2011 en service prestataire + 6% d'augmentation par rapport à 2010 ;

- 11 859 heures d'activité en 2011 pour le service mandataire + 14% par rapport à 2010.

LE PORTAGE DE REPAS

Indépendamment ou en complément de l'aide à domicile, le service de portage de repas, en liaison froide, permet de préserver un équilibre nutritionnel précaire chez les personnes âgées. L'utilisateur a la possibilité de choisir la fréquence de ses repas, de choisir ses menus et de les adapter à ses conditions de régime. Le passage du « livreur » reste un moment privilégié de convivialité et d'échange très apprécié des bénéficiaires.

Prix du repas : 7,99 € dont 3,26 € sont fiscalement déductibles.

Il est possible d'inclure le portage de repas dans le plan d'aide APA du Conseil Général, des caisses de retraite ou de certains CCAS des communes adhérentes.

Quelques chiffres :

- 65 183 repas servis en 2011 contre 61 725 en 2010 ;

- ouverture d'une 4^{ème} tournée en février 2012 et 46 594 repas servis au 31 août 2012.



LE SERVICE DE SOINS :

Le service de soins effectue, sur prescription médicale, les soins d'hygiène et de confort réalisés par les aides-soignants du service. Les infirmières coordinatrices travaillent en collaboration avec les infirmiers libéraux qui assurent les soins techniques sous conventionnement avec le SIAD.

60 places sont accordées par l'Agence Régionale de Santé, financeur du service. A noter que le service de soins intervient également sur 4 communes supplémentaires : Saint-Beauzire, Clerlande, Martres-Sur-Morge et Varenne-Sur-Morge.

Soucieux de proposer des services de qualité accessibles à tous, le SIAD doit relever plusieurs défis : vieillissement et perte d'autonomie des bénéficiaires, changements de situation fréquents chez les usagers, difficultés de recrutement de personnel qualifié et vigilance quant à l'équilibre budgétaire des 3 services.

Les collectivités territoriales adhérentes contribuent au fonctionnement du SIAD (hors service soins autonome et financé par le budget de l'Etat-Agence Régionale de Santé) à hauteur de 230 000 € par an. La Démarche Qualité et son objectif de certification AFNOR vont contribuer à l'optimisation du fonctionnement des services au bénéfice des usagers via une politique renforcée de gestion des ressources humaines (recrutement, formation, accompagnement à la Validation d'Acquis d'Expérience, écoute, entretien annuel d'évaluation...).

➤ BIBLIOTHÈQUE

TOUJOURS GRATUITE ! TOUJOURS PRÈS DE CHEZ VOUS !

Horaires : lundi 16 h à 18 h, Mardi 13 h 30 à 15 h, Mercredi 17 h à 19 h
<http://bibliotheque.riom-communaute.fr>

FÊTE D'ENVAL

Pour la première fois la bibliothèque a participé à la fête du village. Nous avons choisi la Chine. Notre jeu de piste a été un succès et une trentaine de participants sont repartis avec des livres offerts.

Valérie a animé pour les enfants un raconte-tapis sur l'histoire de la Chine. Grâce à cette ouverture exceptionnelle, certains Envalois ont découvert l'existence de la bibliothèque et se sont inscrits !

PASS' LIVRES

A Enval nous sommes les premières, sur tout le réseau des bibliothèques de Riom Communauté, à nous lancer dans l'expérience...

Mais qu'est-ce que c'est ? Une nouvelle façon de donner envie de lire : des caisses de livres sont à votre disposition dans différents points de la commune : boulangerie, poste, médecin, salle des associations, devant la Mairie et les deux abribus.

Et comment ça marche ? Vous choisissez un livre, vous le lisez, vous le « relâchez » à Enval ou ailleurs, chez un ami à vous ou dans une des

caisses. Rien ne vous interdit de commenter votre lecture sur la page intérieure du livre ou sur le site des bibliothèques... Au contraire !

JOUEZ MAINTENANT !

C'est le thème de l'année pour les bibliothèques de Riom Communauté. Mercredi 10 avril de 16 h à 19 h aura lieu un atelier-jeu animé par un intervenant du café jeu « La vache carrée ». Grands et petits seront conviés à découvrir à cette occasion le plaisir de jouer ensemble à toutes sortes de jeux très divers (de cartes, de stratégie, d'adresse, casse-têtes etc...) dans la salle du club de l'âge d'or.

L'HEURE DES BÉBÉS

La bibliothèque a déjà accueilli le Relais des assistantes maternelles de Riom Communauté. A cette occasion les bébés ont eu droit à des histoires racontées tout spécialement sur un tapis d'animation par une bibliothécaire de Riom. La bibliothèque prolonge ce moment de douceur en ouvrant ses portes aux bébés et aux tout-petits avec leurs nounous, leurs parents, grands-parents et en proposant une sélection de livres effectuée spécifiquement pour eux. A lire sur place et à emprunter ! Accueil dédié aux tout-petits de 8 h 30 à 10 h les derniers mardis de chaque mois : mardi 29 janvier, mardi 26 février, mardi 25 mars, etc...

➤ DÉTECTEURS DE FUMÉES : ATTENTION !!!

Tout propriétaire ou occupant de logement doit faire installer au moins un détecteur de fumée avant le 10 mars 2015.

Chacun devra prévenir son assureur et veiller au bon entretien de son installation.

ATTENTION : Les caractéristiques techniques, les conditions d'installation, d'entretien et de bon fonctionnement ne sont pas définies et sont en attente de décret.

Seuls environ 30% des systèmes (source magazine « 60 millions de consommateurs ») fonctionnent correctement et sont aux normes européennes EN 14604.

CONSEIL : S'en assurer pour tout démarchage ou attendre la sortie du décret.

➤ FEUX ET ECOBUAGES

Rappel : de nombreuses personnes se plaignent de l'incivilité de leurs voisins qui enfument le secteur en période autorisée alors que, par exemple, le linge est étendu. **Merçi à chacune et chacun de respecter les autres.**

➤ ATTENTION : CHANGEMENT DE JOUR DE RAMASSAGE DES POUBELLES À PARTIR DU 7 JANVIER 2013

• **POUBELLE VERTE :** Ramassage des ordures ménagères les vendredis.

Sortir les poubelles la veille au soir (jeudi)

• **POUBELLE JAUNE :** Tri sélectif les mardis.

Sortir les poubelles la veille au soir (lundi) les semaines paires.

Pensez à rentrer vos bacs le plus tôt possible après le passage des agents du S B A, en cas d'accidents en dehors des jours de collecte, **votre responsabilité peut être engagée.**



	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

VERTICAL

A - Applique le vernis

B - Composé de plomb - Sans lui on est sans foi ni loi

C - Aime le canard

D - Tintements alarmants

E - Mouvement clandestin (mélange) - Antilopes

F - Etudient les maladies des anciens

G - Gardai le lit (mélange)

H - Ménageas ses efforts - A la mode

I - Voyelles

J - Rejettent toute valeur

HORIZONTAL

1 - Bourrelet bouffant

2 - Extra terrestre - Entendu

3 - Granges helvètes

4 - Nickel - Pronom personnel - Prophète

5 - Entaillais

6 - Se dit bon ou mal - Tantale - Ksi

7 - Langue ancienne

8 - Peut-être une tenue - Langue du nord - Clef

9 - Union européenne - Abruti

10 - Quarantièmes dans le vent

→ INFOS

■ MAIRIE 04 73 38 23 82

2 rue des écoles - 63530 ENVAL

Fax 04 73 38 23 82

Email : mairie.ental@wanadoo.fr

www.ental.net

Lundi : 8h30 - 11h00 / fermé l'après midi

Mardi : 8h30 - 11 h 00 / 13h30 - 17h00

Mercredi : 8h30 - 11 h 00 / fermé l'après midi

Jeudi : 8h30 - 11 h 00 / 16h00 - 20h00

Vendredi : 8 h 30 - 11 h 00 / 13h30 - 17h00

■ PERMANENCE DU BUREAU MUNICIPAL

Monsieur le Maire Jean CAILLAUD :

sur rendez-vous, tous les jours du lundi au samedi

Le premier samedi du mois :

Monsieur Christian MELIS, 1^{er} adjoint

Le deuxième samedi du mois :

Madame Sylvie GERBE, 2^{ème} adjoint

Le troisième samedi du mois :

Madame Elyane FAURE, 3^{ème} adjoint

Le quatrième samedi du mois :

Monsieur Pascal GOUMY, 4^{ème} adjoint

■ LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Se renseigner en mairie

■ BIBLIOTHÈQUE : Horaires

Le lundi de 16h15 à 18h

Le mardi de 13h30 à 15h

Le mercredi de 17h à 19h

Pendant les vacances scolaires, les fermetures sont affichées et consultables sur le site de la bibliothèque.

■ **TRANSPORT À LA DEMANDE** organisé par Riom Communauté : tél 04 73 38 08 09 (navette)

■ ADRESSES UTILES :

❖ **L'AGENCE POSTALE** : 04 73 97 45 06

Lundi : 9h15 - 12h00

Mardi : 9h15 - 12h00

Mercredi : fermé toute la journée

Jeudi : 15h15 - 18 h 00

Vendredi : 15h15 - 18h00

Samedi : 9h15 - 12h00

La levée du courrier est effectuée à 15h15

❖ PHARMACIE MARIE-HÉLÈNE PETAVY

04 73 38 98 41

Route de Volvic 63530 ENVAL

(galerie marchande du Centre Leclerc)

❖ DOCTEUR ANNE FOA 04 73 63 00 83

12 avenue de la Libération 63530 ENVAL

(près de la salle polyvalente)

❖ CABINET D'INFIRMIÈRE LIBÉRALE

06 38 72 35 74 ou 07 87 12 88 71

3 rue de l'Ambène - 63530 ENVAL

❖ POMPIERS : composer le 18

❖ GENDARMERIE-POLICE : composer le 17

❖ URGENCES MÉDICALES : composer le 15

❖ CENTRE D'ACTION MÉDICO SOCIALE de

Riom : 04 73 64 53 70

10 rue Antoine Arnaud 63200 RIOM

❖ AGIR CONTRE TOUTES LES VIOLENCES

FAITES AUX FEMMES :

UN NUMERO NATIONAL UNIQUE POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE : 3919

Ouvert du lundi au samedi de 8 h à 22 h (les jours fériés de 10 h à 20 h). Ce numéro est gratuit. Il répond à toutes les formes de violences (violences conjugales, mutilations et mariages forcés, agressions sexuelles et viols, violences au travail).

Que vous soyez victime ou témoin, vous serez écouté(e), conseillé(e) et informé(e) sur les démarches à suivre.

❖ SEMERAP : 04 73 34 94 94

(si problème technique urgent sur réseau d'eau)

❖ URGENCE GAZ : 0810 433 333

❖ URGENCE EDF : 0810 333 063

■ INFO SBA :

❖ DECHETERIE DE VOLVIC Tél : 04 73 83 38 00

Chemin des Prades - Section Champloup 63530 VOLVIC

Horaires d'été (lors du passage à l'heure d'été) :

du mardi au samedi inclus 8h30-12h30 / 13h30-18h30

Horaires d'hiver (lors du passage à l'heure d'hiver) : du mardi au samedi inclus 9h-12h30 / 13h30-17h

❖ DECHETERIE DE CHATEL GUYON

Tél : 04 73 83 38 00

Chemin de la Croix des Roberts 63140 CHATEL-GUYON

Horaires d'été (lors du passage à l'heure d'été) :

du mardi au samedi inclus 8h30-12h30 / 13h30-18h30

Horaires d'hiver (lors du passage à l'heure d'hiver) :

du mardi au samedi inclus 9h-12h30 / 13h30-17h

Pour éviter vols et dégradations récurrents, les caisses « ferraille et DEEE » sont évacuées chaque soir. Dépôt de ces déchets avant 17h45.

❖ DECHETERIE DE RIOM Tél : 04 73 83 38 00

Avenue Hector Berlioz - RD 211- Chemin de Mau-

pertuis - Lieu-dit Le Polbiat 63200 RIOM

Horaires d'été (lors du passage à l'heure d'été) :

du lundi au vendredi 8h-12h30 / 13h30-19h

le samedi 8h-19h : (sans interruption)

Horaires d'hiver (lors du passage à l'heure d'hiver) :

du lundi au vendredi : 8h-12h30 / 13h30-18h

le samedi 8h-18h : (sans interruption)

Attention ! Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Afin de mieux gérer le service, la gestion des accès aux déchèteries est désormais informatisée via les cartes à puce, ce qui consiste en l'attribution à chaque usager d'une carte à puce d'accès gratuite. Pensez à faire le nécessaire soit en retirant un formulaire de demande de carte auprès des gardiens, soit en remplissant le formulaire en ligne sur le site internet du syndicat : www.sba63.fr

■ POUR VOTRE SECURITE :

Avoir avec vous quelques numéros :

SAMU 15 - Pompiers 18

Composez pour un cambriolage 17 ou 112

Opposition carte bancaire 0892 705 705

Opposition chèque 0892 683 208

Téléphone portable volé :

- Bouygues Télécom 0800 291 000

- Orange 0800 100 740

- SFR 1023

→ ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Ana NIGON 16 juillet

Nolhan PENY 04 août

Kiwaï RODIER 20 septembre

Joline LAFLEURIEL 10 octobre

Rachel FERNANDES 28 octobre

Aimé, Léo, Raphaël MEUNIER 03 décembre

MARIAGES

Aurélien TARRET et Jérôme BARRAND 28 juillet

Angélique GONZALEZ et Areski AÏT BRAHAM 08 septembre

Ophélie ZEGRAR et Fabien SAUVAGE-LESGOURGUES 20 octobre

DECES

Damien COSTE 18 septembre

Jean-Louis FAYE 20 septembre

Guy BEAUPIGNY 1^{er} novembre

Emilienne GOUTAYER 02 novembre

Yves MERLIN 07 novembre

→ MANIFESTATIONS

Dimanche 20 janvier	Repas des Aînés	CCAS
Vendredi 08 février	Loto	Ecole
Dimanche 17 février	Loto	Foot (ASE)
Samedi 16 février	Soirée carnaval	Comité des Fêtes
Samedi 09 mars	Concours de belote	Chasse
Samedi 23 mars	Hatha-yoga	Yoga

23, 24 et 25 mars	Objets divers sur la guerre 1939-1945	Cartophiles de Riom
Samedi 04 mai	Repas dansant	Foot (ASE)
Dimanche 12 mai	Brocante	Comité des Fêtes
Vendredi 21 juin	Concours de pétanque	Foot (ASE) (Stade du haut)
Vendredi 30 août	Concours de pétanque	Foot (ASE) (Stade du haut)
31 août et 1 ^{er} septembre	Fête Patronale	Comité des Fêtes

Pour le bien-être de chacun

DIVAGATION DES CHIENS

Les propriétaires et possesseurs d'animaux quels qu'ils soient sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

STATIONNEMENT GÉNANT

Rappel de la loi :

- Tout véhicule stationné à moins de 30 mètres d'un croisement peut-être sanctionné.
- Tout véhicule empêchant le passage peut-être mis en fourrière.
- Le fait de mettre un panneau « stationnement interdit » sur sa porte ou une fenêtre ne donne aucun droit.
- Il est essentiel de respecter la libre circulation dans l'agglomération et de ne pas créer, par un stationnement abusif, une gêne pour les riverains.
- L'accès des véhicules de secours (pompiers, ambulance) doit toujours être possible.
- Nous vous rappelons que votre responsabilité peut éventuellement être engagée.

LES GESTES SIMPLES QUI FACILITENT LA COLLECTE

Afin d'améliorer la qualité du service proposé aux usagers, il est recommandé de sortir les bacs jaune ou vert le soir de la veille du passage, aux points de présentation habituels, les poignées dirigées vers la chaussée. Il est rappelé que la responsabilité des usagers peut être engagée en dehors des jours de collecte, il est ainsi conseillé de rentrer son bac le plus tôt possible après le passage des agents du Syndicat du Bois de l'Aumône.

LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils spécifiques susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
- le samedi de 9h à 19h
- le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

ENVIRONNEMENT

Les bords de nos chemins, ainsi que certains endroits retirés de notre commune sont trop souvent le théâtre de dépôts sauvages de matériaux ou de déchets de toute nature (pneus, batteries, électroménager, vêtements, etc...) Les plaintes déposées par la mairie à la gendarmerie restent souvent sans suite, faute de preuves.

Afin de lutter contre ce genre de délinquance et de préserver notre cadre de vie, nous invitons la population à la plus grande vigilance.

FEUX DE PLEIN AIR ET ÉCOBUAGE

L'écobuage et les feux de plein air sont réglementés par un arrêté préfectoral en date du 6 juin 2007 :
Cet arrêté précise :

Peuvent être brûlés :

Les déchets végétaux constitués de bois provenant des débroussaillages, de la taille des haies, arbres et verdure.
Cette autorisation ne doit pas faire oublier que la valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchèterie est à privilégier.
Le brûlage des déchets ménagers et assimilés, ainsi que les déchets issus des activités artisanales, industrielles, commerciales ou agricoles est interdit, même dans un incinérateur.

A une distance de plus de :

- 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements,
 - 25 mètres des voies de circulation, des constructions, des conduites ou des stockages de produits ou de gaz inflammables,
 - 10 mètres des lignes électriques ou téléphoniques aériennes.
- Les feux restent toutefois autorisés, pour les propriétaires des terrains (ou leurs ayants droits) à l'intérieur des bois et forêts et jusqu'à une distance de 200 mètres de ceux-ci, en dehors des périodes du 1^{er} février au 30 avril et du 1^{er} juillet au 30 septembre (sauf dérogations spécifiques).

Sous certaines conditions :

- Aucun feu ne peut être allumé si la vitesse du vent est supérieure à 40 km/h.
- Le feu doit rester sous surveillance permanente, avec à disposition immédiate des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment
- Une bande de 5 mètres de largeur doit être nettoyée autour de la surface ou du tas à brûler.

L'arrêté est affiché à la mairie de votre domicile. Lire l'arrêté du 6 juin 2007 (version modifiée par l'arrêté n°08/02712 du 30 juillet 2008). Attention, votre commune a peut-être pris un arrêté municipal plus contraignant Renseignez-vous !

• L'arrêté est disponible sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme : <http://www.puy-de-dome.pref.gouv.fr>

Rubrique Sécurité > Sécurité des personnes et des biens > Sécurité civile

• Contacts : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
Tél. 04 73 42 15 51

• Préfecture du Puy-de-Dôme

Service Interministériel Régional de Défense et Protection Civiles-SIRDPC Tél. 04 73 98 63 76

QUE FAIRE SI LES BRANCHES OU RACINES DÉPASSENT LA LIMITE SÉPARATIVE ?

La question est réglée par l'article 673 du code civil.

a) Les branches dépassent

Si les arbres de votre voisin ont des branches qui dépassent la limite séparative et surplombent votre terrain, vous pouvez exiger de lui qu'il coupe ces branches afin qu'elles ne dépassent pas cette limite.

ATTENTION ! Vous ne pouvez le faire vous-mêmes, sauf s'il vous y autorise expressément. S'il refuse, il faut vous adresser au tribunal d'instance qui contraindra le voisin à s'exécuter.

Ce droit de faire couper les branches qui dépassent ne se perd pas au bout de 30 ans ; on peut l'invoquer même si on a toléré cela (vous ou votre prédecesseur) pendant plus de 30 ans (Cass. Civ., 17.7.1975, Bull. civ. III-262 p.198). Si les branches qui dépassent chez vous portent des fruits, vous n'avez pas le droit de les cueillir, mais vous pouvez les ramasser lorsqu'ils sont tombés par terre, et le voisin ne peut vous les réclamer.

b) Les racines dépassent

Contrairement à la solution retenue pour les branches, vous pouvez vous-mêmes couper les racines des arbres voisins qui pénètrent dans votre terrain, en les sectionnant à la limite séparative. Mais vous ne pouvez contraindre votre voisin à le faire. Si vous subissez un dommage causé par les racines d'un arbre voisin (exemple : elles soulèvent le mur de votre garage), vous pouvez engager la responsabilité de votre voisin sur la base de l'article 1.384 du code civil (Cass. Civ. 6.4.1965 D 1965-432 et v. p. 78)

c) Les feuilles des arbres voisins vous envahissent

On considère que si le vent porte vers votre terrain les feuilles des plantations voisines, vous devez les supporter, car il s'agit là d'un inconvénient normal de voisinage. Il en irait autrement, et vous pourriez agir en responsabilité contre votre voisin, si les arbres de ce dernier vous occasionnaient un trouble excessif, par exemple en s'accumulant dans des proportions inadmissibles dans la gouttière ou sur le toit de votre maison ou mur (infiltrations).

Quel est le tribunal compétent ?

C'est le tribunal d'instance dans le ressort duquel se trouvent les plantations incriminées. (Cass. Ci. 8.2.1965, D. 1965-372)

Chaque année à l'automne, le marronnier de mon voisin inonde mon terrain de marrons et de feuilles mortes. N'y a-t-il pas moyen d'obliger ce voisin à élaguer ses arbres de façon plus radicale ?

Non, si le marronnier a été planté avec le retrait convenable, vous devez supporter marrons et feuilles. C'est un inconvénient normal de voisinage.

ARRÊTÉ DU MAIRE

Nous, Maire de la commune d'Enval,

Vu l'article 50 de la loi du 14-22 décembre 1789

Vu les articles 91-94-97 de la loi du 5 avril 1884

Vu le livre IV du Code pénal et spécialement l'art. 471

Considérant que le premier devoir de l'autorité municipale est d'assurer par l'action d'une police vigilante, le repos et la sécurité des habitants.

Considérant que l'exploitation de la carrière communale située lieu dit : « Le Grand Rocher » ouverte par le service vicinal, est un véritable danger pour les habitants du quartier dit : Des Vaures.

Considérant que des pierres lancées par l'explosion des mines, viennent choir jusque sur la place du village :

exploitation reste autorisée du côté Nord, mais les exploitants auront à se conformer aux prescriptions du décret du 18 mai 1892 portant règlement des carrières dans le département du Puy de Dôme, ainsi qu'aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 6 avril 1905. Notamment des articles 8 & 9 du dit arrêté précisant les mesures à prendre pour interdire, au moment du tirage des coups de mine, l'accès du périmètre dangereux et pour empêcher toutes projections autour de la carrière.

Article 2 – Les contraventions au présent arrêt seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Fait à Enval le treize mai mil neuf cent vingt huit

Arrêtons

Article 1 – L'exploitation de la carrière communale dite du « rand Rocher » est interdite du côté Est : cette

Le Maire

Déat

LES VORRES

Lison se souvient qu'enfant, elle entendait le carrier crier, quand il allait dynamiter pour que les gens fassent attention.

Ensuite il finissait de casser les pierres pour en faire des tas

L'extraction avait été autorisée par délibération du conseil municipal le 16 août 1883, et Madame Yve Dissat, entrepreneur aubergiste à Riom

Prix de la pierre : 30 centimes le m³.

Les 500 m³ accordés étaient destinés à la manufacture des tabacs de Riom.

Curiosité : le receveur municipal s'appelait « De La Roche » ... ça ne s'invente pas.

« Le Grand Rocher » se situait de l'autre côté de la route à l'Ouest de l'impasse actuelle des Vaures, le lieu-dit s'écrivait alors « Les Vorres ».

Tirage à 650 exemplaires

Dépôt légal 2^e semestre 2012

Directeur de publication : Jean Caillaud

Conception graphique et impression : L'IMPRIMEUR.COM

63200 MOZAC • 04 73 38 82 95



SOLUTIONS DU
MOTS-CROISÉS
P13

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	V	E	R	T	U	G	A	D	I	N
2	E	T		O		E		O	U	I
3	R	A	C	C	A	R	D	S		H
4	N	I		S	O	I		A	L	I
5	I	N	C	I	S	A	I	S		L
6	S		A	N		T	A		X	I
7	S	A	N	S	K	R	I	T		S
8	E	V	E		O	I	L		U	T
9	U	E		A	B	E	T	I		E
10	R	U	G	I	S	S	A	N	T	S